24 Heures Francorchamps Karting (Rental Twin's)

-2024- 12th Edition

Règlement 2024 V1.00

Edition du 4/11/2023 12:37:10

Motorsport is dangerous

Chaque participant déclare avoir pris connaissance du règlement et y adhère.
Ce règlement est établi en Français En cas de litige de traduction le règlement en Français fait office de référence.

1-1 Organisation

Les 24 Heures de Francorchamps Karting sont une organisation de One Day Karting, division de ISA Sprl Avenue Paul Gilson, 381 à 1620 Drogenbos – Belgique. 0032(0)475 82 30 20 TVA BE 0418304778 24HSPA@ONEDAYKARTING.BE

La compétition a lieu en date des 30-31 Aout & 01 Septembre 2024 et se déroule sur le circuit de Francorchamps Karting.

.

Les organisateurs sont assurés en Responsabilité Civile . Il appartient aux pilotes désirant se couvrir pour leurs blessures de déclarer à leur assureur leur participation à cet événement sportif. Les pilotes ne sont pas tiers entre eux.

1-2 Organigramme

Organisation	One Day Karting / ISA Sprl
Secrétaire de meeting :	D Verlinden & TBA
Secrétaire de meeting adjoint	Claire Léonard / Patrick Van Billoen
Directeurs de course :	Thierry Van den abelle / Tun Da Fonseca
Directeur de Course Adjoint	TBA
Directeur de la sécurité	Rudy Thiroux / René Hoeymakers
Relations concurrents Nl/Uk	Gregory Deguelde
Relations concurrents Fr	François Jeukenne
Chronométrage :	Apex Timing by Animis - E Wathelet
Juges de Faits	Commissaires, Staff de l'organisation

Préambule

L'épreuve des 24H de Francorchamps Karting se dispute avec des karts bi-moteurs 4T mis à disposition des teams par les organisateurs.

Les 24H sont ouvertes à toute équipe formée de pilotes pouvant démontrer leur maîtrise de la conduite d'un Karting 4T. Le fait de s'inscrire à l'épreuve implique l'acceptation de tous les points de ce règlement.

L'épreuve est encadrée, outre par les personnes nominativement précitées, par des personnes habillées distinctement et définies lors briefing des Teams Managers, ces personnes ont autorité sur tous les participants du meeting. Vous devrez accepter leurs injonctions.

Cette épreuve sur piste se déroule (uniquement …) entre les deux lignes blanches qui délimitent cette piste. Des cônes et pneus sont placés à certains endroits. Les pilotes qui les déplaceront pourront être pénalisés.

L'une des particularités des 24H00 de Francorchamps Karting est l'imposition de changements de karts à intervalles prévus pour assurer autant que faire se peut un équilibre entre eux. Par ce fait, les règles régissant l'usage de ces karts tiennent compte de la multiplicité des teams qui vont utiliser le même kart. Les règles seront reprises ci-dessous. Nous surveillerons la manière dont le matériel est utilisé. Tout comportement sollicitant anormalement le matériel, l'endommageant ainsi, sera facturable et pénalisé. (Utilisation jugée anormale des bordures, sorties multiples, accrochages évitables, etc...) La Direction de Course peut refuser un changement de karts en cas de mauvaise utilisation caractérisée.

2 - Timing

Voir annexe N° 1

3 - Les karts

3-1 En théorie les karts dans cette catégorie sont réputés de performances similaires.
En pratique chaque équipe engagée sait pertinemment bien qu'une équivalence totale est impossible, aussi l'organisation introduit un procédé de changements de Karts qui permet de réduire ces différences.

3-2 Toutes les interventions sur les karts sont interdites sauf les améliorations de sécurité (baquet, mousse).

3-3 La pression des pneus est définie par les organisateurs et ne peut être modifiée pendant toute la durée des essais et de la course.

3-4 L'addition de produits quelconques, y compris sur les pneus, est rigoureusement interdite sous peine de mise hors course immédiate. La seule détention de ce genre de produits dans la pitlane entraînera la mise hors course du ou des teams dont la personne est impliquée.

3-5 En cas de panne, de problème technique, de crevaison ou d'accident une équipe de mécanos est à la disposition des participants pendant la durée des Essais et de la Course. Les karts en panne seront réparés. On ne remplace pas un kart en panne ou endommagé. Le pilote qui se rend en mécanique se fait accompagner par son team manager. Celui-ci indique calmement au membre de l'organisation la raison de son passage en mécanique. C'est le pilote au volant du kart à l'arrivée en mécanique qui doit reprendre le volant en quittant la mécanique. Le membre de l'organisation note l'heure, le N° du kart, le nom du pilote et la raison invoquée et en fait part au Staff de la mécanique. Il notera également l'action entreprise et l'heure de fin de l'opération. Vous participez à une épreuve de sports mécaniques. Les aléas mécaniques sont difficilement prévisibles. Nous vous prions de nous excuser pour ces aléas potentiels.

3-6 En cas de remplacement obligatoire du moteur sur panne, la mécanique peut décider de mettre en circulation un kart de remplacement (qui peut être nettement plus lent qu'un kart normal de la flotte de course) et qui devra être restitué à la première demande éventuelle de l'organisation dans le tour de rappel au stand contre un kart réparé. Le lest devra être transporté également sur le kart de remplacement. Si la procédure de changement prévoit le retour du kart pendant qu'il est en mécanique, celle-ci sera éventuellement adaptée pour qu'il rentre plus tard dans la vague de changements entamée.

4 – Droit d'inscription - Modalités

4-1-0-1 Le droit d'engagement est fixé comme suit fonction des dates de paiements des arrhes, acomptes et soldes .

Pour bénéficier des prix, le bulletin d'engagement et les montants afférents doit nous parvenir avant les dates indiquées. Le solde sans majoration quant à lui, pour le 31/7/2024. (Voir Article 4-3)

Catégorie	Avant 30/11/23	Avant 31/12/23	Avant 31/3/2024	Après 31/3/2024
Twin	**3299**	**3399**	**3599**	3699
Arrhes	400	400	600	1000

4-1-1 Le prix de l'apposition de publicité est de
25,00 HT par décoration de barrière Nadar
50,00 HT par Grille Héras
En régie pour les cas de publicité en Paddock concurrent, et les autres cas.

4-1-2 Prix du M2 supplémentaire (excédant 50M2 / kart, moyennant disponibilité) : 5 Eur HTVA

4-2 Le montant des arrhes à valoir et le solde de la participation sont à verser sur le compte BE 57 210-0654539-35 de ISA Sprl Bruxelles, facture suivra pour les assujettis et Associations enregistrées.

4-2-1 **Les demandes de facturations doivent être faites au plus tard le au moment des paiements respectifs**, faute de quoi les factures sont établies uniquement au nom du payeur principal de l'engagement. Il ne sera établi qu'une seule facture par N° de course.

4-2-2 Le droit d'engagement contient une TVA de 6%. Pour les factures ne concernant pas un engagement, le taux de TVA d'application est de 21%.

4-3 Des arrhes (à valoir) de 400, 600,1000 euros (voir tableau) doivent être versés pour garantir la

réservation de l'engagement. Ces sommes ne sont pas cessibles, en aucun cas. Le solde devrait être réglé pour le 31/07/2024, il n'y a alors pas de majoration par rapport au prix garanti lors de l'engagement. **Passé ce délai, une majoration de 300 euros sera appliquée** ou, alternativement, l'inscription pourra être annulée par l'organisation ***sans remboursement*** des arrhes perçus.

4-4 Ces arrhes ne sont pas remboursables sauf en cas d'annulation de l'épreuve par l'organisateur (Si aucune date de remplacement n'est communiquée).

4-5 Seul le **paiement de ces arrhes** effectué **conjointement à l'enregistrement du bulletin d'inscription électronique , ou de l'envoi de sa copie à l'adresse 24HSPA@ONEDAYKARTING.BE** permet la réservation d'un kart ainsi que l'attribution du N° de course. Le même N° de Course que 2023 sera préférentiellement attribué à la même équipe en 2023. Le N° 1 est attribué à l'équipe lauréate de 2023

4-6-1 Ce montant inclut la mise à disposition d'un kart, l'essence 98 (prix de référence Max 1,70 Eur / Litre TTC) , l'assistance technique. Ceci pour la durée des 24 heures de course, les séances d'essais libres et qualificatifs et les essais « warm up » du vendredi 02 septembre en soirée d'une durée de +-50 minutes, un emplacement de 50M²/ Kart dans le paddock et l'accès pour une (1) voiture privée par pilote au parking prévu en dehors du site du Karting.

4-6-2 Radio Team
Un système de radio Team pourra être mis en place, les données techniques pour les propriétaires de radios provenant d'autres séries (FunCup, 2Cv, C1, BGDC etc) seront communiquées au plus tard le 31/7/2024 – Il s'agit de la fréquence à programmer pour recevoir les messages direction de course. Pour les teams ne possédant pas de radios, une location est possible au prix de 25,00 Eur pour la durée du meeting . Si le système est mis en place, son utilisation sera obligatoire. Ce point sera défini au plus tard le 31 mars 2024.

4-7-1 Une caution de 250 euros en espèces est à remettre au secrétariat de l'épreuve. Cette caution sera restituée déduction faite de casse anormale au matériel mis à disposition ou à l'infrastructure. (Exemple : huiles, pneus abandonnés, déchets délaissés par les accompagnants, dégâts aux grillages, endommagement des bornes électriques, abandons de sacs poubelles, canettes, cartons, etc... Mise à disposition de chasubles, transpondeur, support de transpondeur, radio Team etc... endommagement du kart loué)

4-7-2 Un complément de caution est exigible en cours d'épreuve pour le cas où il est évident que les dégâts déjà constatés entre-temps excèdent la caution déjà exigée. En cas de non-paiement du complément de caution dans la ½ H de la demande par les organisateurs, le drapeau noir sera présenté au concurrent en piste du team concerné, qui sera ainsi immobilisé jusqu'au moment du paiement effectif de ce complément de caution.

4-7-3 La caution couvrira aussi le prêt de chasubles qui devront être portées par toute personne désirant passer le contrôle d'accès, toute personne en bord de piste ou dans la zone de changement de pilote ou de changement de Kart. Cette caution sera restituée à la fin de l'épreuve suivant le timing d'ouverture du secrétariat UNIQUEMENT au porteur du reçu signé qui a été remis par l'organisation lors du paiement de celle-ci et moyennant le visa du Circuit qui inspectera les emplacements évacués **au préalable** par le Team.

4-7-4 Une pièce d'identité sera demandée et conservée contre le prêt du transpondeur durant l'épreuve. Celle-ci sera restituée lors de la remise du dit transpondeur **après l'épreuve, suivant le timing** repris en annexe.

4-8 Le montant d'engagement ne comprend pas :

4-8-1 L'utilisation des paddocks pour montage d'infrastructures délivrant un Catering autre que pour les membres et pilotes des teams engagés. La délivrance à titre onéreux ou non de boissons ou de toute alimentation à toute autre personne que celles du team engagé utilisant l'infrastructure, induit automatiquement l'acceptation d'une redevance calculée à 15,00 € par M² d'infrastructure installée et

payable au Karting de Francorchamps qui détient l'exclusivité du service catering, des boissons et des glaces sur le site durant le meeting.

4-8-2 La connexion à l'électricité. Celle-ci sera disponible durant l'épreuve et au plus tôt le vendredi 30/08 à 17H00. Tout N° de Kart ayant un emplacement en Paddock devra s'acquitter de la redevance électricité forfaitaire, ce par N° de course.

4-8-3 Un montant forfaitaire de 50,00€ TTC (par N° de KART de l'infrastructure raccordée) sera demandé par connexion standard d'un seul câble ou allonge sur les chapelles pour une consommation maximale de 10A. Toute autre configuration fera l'objet d'une offre préalable dans la mesure de la disponibilité de l'énergie. Il n'y a aucun remboursement de prévu pour des dommages directs ou indirects résultant de la fourniture ou du défaut de fourniture d'électricité par l'organisateur. Les raccordements en espaces chronométrages sont également concernés et donnent lieu à la perception d'une redevance de 20 Eur par N° de Kart concerné.

4-8-4 Les groupes électrogènes personnels seront interdits s'ils fonctionnent à l'essence ou si le niveau sonore dépasse 72db**. Il est strictement interdit de se raccorder à l'électricité du Circuit**, En cas de raccordement à l'électricité du circuit, un montant de **1000 (mille)** euros sera réclamé avant que le kart concerné ne puisse prendre ou reprendre la piste.

4-8-5 -1 Après le paiement des arrhes, mais pas avant le 30 juin, le Team connaîtra son Numéro de course afin de faciliter les diverses communications – Ce N° devient définitif le 31/7.

4-8-5-2 Cas de force majeure.
En cas d'impossibilité de tenue de l'épreuve pour cas de force majeure, l'organisation définira une nouvelle date dans les meilleurs délais. Le prix et conditions seront maintenus. En cas d'annulation définitive pour cas de force majeure (c'est à dire qu'aucune date ne serait fixée dans les 6 mois de la date initiale), les montants versés pour les engagements qui n'auront pas été annulés avant le 17/8/2024 par le participant ou l'organisateur seront remboursés au payeur sur son compte bancaire.

4-8-6 La décoration des nez est libre toutefois les organisateurs pourront fournir (5 eur par chiffre) les N° blancs réfléchissants, fluorescents ou phosphorescents de 16 cm de haut et 2,5 cm d'épaisseur de trait, qui devront être apposés sur un fond noir dont les dimensions minima sont de 18 cm de haut sur 18 cm de large.(Les dimensions et caractéristiques de ces chiffres et fonds doivent être respectées par les concurrents qui n'utilisent pas les chiffres de l'organisation) Les coins de ce carré peuvent être arrondis ou coupés. Ces couleurs et dimensions sont obligatoires. Le Nez (Nassau) peut être fourni gratuitement du vendredi au dimanche. Il doit être alors restitué. Le Nez fourni auparavant doit être acheté (60€) et peut être conservé par le Team. Les N° arrière/éventuellement latéraux doivent être remis en fin de meeting, en cas de non remise une somme de 20€ / pièce sera réclamée. Des publicités obligatoires peuvent être imposées et devront être intégrées. Les nassaux achetés doivent être commandés au moment de l'engagement du team, ceux-ci seront livrés au plus tôt lors des test days du mois d'août.

5 - Participants/Inscriptions

5-1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du 01 Novembre 2023. Une inscription est constituée d'un bulletin d'engagement électronique (ou téléchargeable sur le site www.onedaykarting.be) envoyé par E-Mail à 24HSPA@ONEDAYKARTING.BE (dans le cas d'un document téléchargé) et du paiement des arrhes prévus. (Hauteur du montant suivant la date de ce paiement .)

Sans bulletin d'engagement ***et*** son paiement , pas de réservation valide. Le bulletin doit contenir au minimum le Nom du Kart (celui que vous désirez voir apparaitre sur les listes et au Chronométrage, au live, dans les communications, etc) le nom du Team Manager avec ses coordonnées complètes, et les coordonnées complètes d'au moins 1 pilote, ce pilote est définitif. Au 30/04, l'équipage doit être déclaré. Le team pourra

être versé en liste d'attente si le bulletin d'engagement ne contient à ce moment la majorité des pilotes.

- En résumé, pour s'inscrire il faut remplir le bulletin d'engagement en ligne et régler le montant minimal des arrhes prévus en regard de la date d'engagement. Ce bulletin arrive en copie de la boite mail déclarée de la personne engageant le team.
- Au cas où le kart est versé en liste d'attente, il ne peut être annulé par le team (avec remboursement de l'organisation à 100%) qu'après le 17/8/2024 et ***que s'il se trouve encore en liste d'attente*** et qu'il a donc rempli toutes les obligations intermédiaires. Le kart en liste d'attente doit donc éventuellement verser un acompte supplémentaire, solder le montant pour le 31/7 et attendre maximum jusqu'au 17/8/25 pour être fixé définitivement sur son sort ou être remboursé intégralement en cas de refus d'inscription finale par l'organisation. Dans les autres cas *les arrhes initiales* sont perdues irrévocablement, par exemple éventuellement si le solde d'engagement n'est pas versé pour le 31/7.

5-1-1 Classes
Il faut sélectionner une classe au cas où le team est éligible en classe différente que la classe Biitwiin's
Chaque classe aura son podium spécifique

Classe Expert's
La classe "Expert" est celle des teams dont au moins 75 % des pilotes ont déjà pris part au minimum à deux reprises aux 24H Francorchamps karting (Twin's) depuis 2013.

Classe Biitwiins
Le plus grand nombre : tous les teams qui ne sont ni Rookie's ni Expert's .

Classe Rookie's.
La classe rookie est celle des teams dont 1 seul pilote au maximum a déjà pris part à l'une des éditions précédentes depuis 2013. ***Les rookies doivent participer à l'un des Test Day (voir timing)*** en vue de recevoir les premières informations spécifiques à la course des 24H. Il faudra obtenir dérogation (et donc la demander …) si cette obligation ne peut être remplie La liste des engagés et leur Classe sera définitive lors de la fin des contrôles administratifs qui précèdent les essais qualificatifs du Samedi. Il appartient au Team Manager de vérifier que son Team est inscrit dans la bonne classe avant ce délai ultime.

5-1-1-1 Fair Play - Temps de roulage

Pour les Teams de rookies et les Bitwiins, team composés de « N » pilotes , le fait de faire rouler un pilote durant la course pour un total excédant (2 * 24) / N heures impliquera un reclassement dans la catégorie supérieure. Pour exemple, pour une équipe Rookie composée de 6 pilotes, le fait de faire rouler un des pilotes plus de 480 Minutes en course induira un reclassement de l'équipe en classe Biitwiin's.

5-1-2 Non-cessibilité d'un engagement / Validation d'un engagement
Les inscriptions ne sont PAS cessibles. L'organisation se réserve le droit de refuser une inscription sans motivation expresse. La liste des inscrits ne sera en aucun cas définitive avant le 31/07/2022. L'organisation se réserve le droit de réclamer des arrhes supplémentaires en vue de garantir une inscription. L'organisation se réserve le droit de rembourser et/ou d'annuler un engagement à n'importe quel moment sans devoir se justifier.

5-1-3
En s'inscrivant aux 24H Francorchamps Karting 2024, les teams engagés en dernier lieu (à partir de la 62è place) acceptent, en cas de trop grand nombre d'engagés, de devoir se départager pour obtenir les 4 dernières places disponibles. Les trois classes auront un quotat disponible en fonction du nombre par classe présent à la pré-qualification. Les normes de pré-qualification contiennent une part réservée à la connaissance des règlements. La liste des teams sujets à pré-qualification sera privée et ces teams seront prévenus individuellement de ce statut. La pré-qualification aura lieu au plus tard lors des test days, si le

surnombre existe toujours. Les teams qui se sont ***présentés lors de cette sélection***, non qualifiés **et en ordre** se verront remboursés sans retenue de leur droit d'engagement.

5-2 Les équipages, pilotes ou team-manager qui ont participé aux 24H00 de Francorchamps Karting de 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020,2021,2022,2023 (en ordre de formulaire d'engagement et du versement des arrhes) sont prioritaires jusqu'en date du 31/12/2023

5-3 A partir du 31/12/2023 il n'y a plus de priorité. Une liste d'attente des équipes peut être ouverte dès le 15/11/2023. Les annulations par les teams mis en attente peuvent commencer le 17/08/2024.

5-4 Un Team est composé de maximum 8 pilotes et d'un Team-Manager (majeur). Un pilote majeur peut remplir le rôle de Team-Manager et/ou de Team-Manager adjoint. Il n'y a pas de nombre de pilotes minimum.

5-5 Un Team-Manager peut avoir un Team-Manager adjoint. Ce Team-Manager Adjoint peut être un pilote. Le Team manager endosse les tâches (liste non exhaustive) suivantes :

- Interface obligatoire entre les membres de l'équipe engagée et l'organisation
- Responsable des formalités administratives préalables.
- Personne qui retire transpondeur, chasubles, T Shirt, qui remet la caution au secrétariat
- Personne de contact pour la communication du team avec la Direction de course en course
- Reçoit le Briefing, re- dispatche celui-ci à son team.
- Veille à l'application des décisions (exemple ; drapeau noir Technique – appel des karts)

Un manquement aux obligations du Team Manager peut impliquer l'application d'une sanction au(x) Kart(s) du Team concerné.

Le team manager(/adj) est signalé par son bracelet de team manager(/Adj) **et** sa chasuble. Seules ces personnes peuvent venir se présenter volontairement via un « relation concurrent » aux membres de la direction du meeting pour une remarque ou réclamation qui se fera par écrit.

Les teams Manager et Adjoints devront se rendre au secrétariat de l'épreuve muni d'un abandon de recours préalablement rempli qu'ils remettront en échange de leur bracelet personnel. (C'est le même abandon de recours que celui des pilotes. Un pilote ayant déjà son bracelet pilote ne doit pas remplir un nouvel abandon de recours.)

5-6 Le nombre total de Teams participants aux 24 Heures de Francorchamps Karting 2024 est limité pour le moment à 66 dont 1 kart pour moins valides qui sera hors classements. Ce nombre pourra être adapté au cas où les circonstances l'exigent, les teams en ordre de paiement qui se verraient exclus par ce fait seraient remboursés immédiatement .

5-7 Chaque Team-Manager doit remplir un bulletin d'engagement global et le transmettre par email à 24HSPA@ONEDAYKARTING.BE. La composition complète de l'équipe doit être communiquée au plus tard le 31/7/2024. Par changement ultérieur dans la composition de l'équipe, un supplément de 25 euros sera réclamé lors du secrétariat sur place. A chaque changement dans la composition du team, il faudra remplir à nouveau le bulletin d'engagement. Le dernier bulletin d'engagement final DOIT être apporté au secrétariat au moment des contrôles administratifs si celui-ci a été créé ou modifié après le 30/6/24.

5-8 Sur le bulletin d'engagement doivent également figurer un nom de kart et la taille des pilotes (Pour le T Shirt : S M L XL,…) Sans informations de ces tailles pour le 30 Mai 2024, on ne peut garantir la livraison des T Shirts gratuits au team concerné.

5-9 Chaque pilote (et Team Manager/Team Manager Adj). doit remplir la fiche d'inscription ainsi qu'un abandon de recours (http://www.onedaykarting.be/doc/2024/2024ABANDONRECOURRENTAL.pdf)

envers les organisateurs et la Sokafran SA, à remettre **en personne** au secrétariat, ils recevront – EN PERSONNE - le bracelet Pilote. Un pilote ne peut s'inscrire que sur un seul N° de course. L'abandon de recours éventuellement remis lors du test

5-10 L'âge minimum requis est de 13 ans accomplis, en date du 31 Aout 2024, tout en ayant soin de pouvoir prendre place de manière sécuritaire dans un kart standard de location sans accessoires autres que des extensions de pédales. (Taille Minimale : 1M45)Une dérogation peut être accordée (palmarès, licences, expérience, etc...)

5-11 Les pilotes doivent peser individuellement un poids de corps en tenue de conduite (combinaison, casque, gants, chaussures) de 45 Kg minimum. En dessous de ce poids minimum, la demande de dérogation sera analysée en profondeur et des conditions spéciales seront imposées – Le port de la minerve et du protège côtes sera obligatoire pour ces personnes. Elles devront être assurées en accident par leur assurance pour cet événement sportif. Un pilote sous dérogation de poids ne peut prendre part à la Q3 (Qualif 3)

5-12 Pour qu'un pilote puisse prendre part aux 24H, il doit être en possession de sa carte d'identité et pouvoir la présenter au secrétariat de l'épreuve.

5-13 Pour les pilotes de moins de 18 ans un accord parental simple est exigé. Ce sont les parents (ou l'un des parents présents) qui doivent remplir et signer l'abandon de recours. Les copies de carte d'identité du mineur et du tuteur seront exigées.

5-14 Pour les pilotes de moins de 14 ans un test d'adaptation est obligatoire. Ce test à lieu lors du Test day programmé durant le week end du 16-17/8 2024 avec les Twin's de course. (Voir dernier Timing)

5-15 Equipement pilote requis

Chaque pilote devra avant de prendre la piste être équipé d'une combinaison, d'une cagoule, d'un casque avec visière qui devra être fermée à 90% minimum ou à défaut de visière, de lunettes adaptées à la pratique de ce sport. – (Les commissaires de piste auront instruction de contrôler que les visières ou lunettes protègent efficacement les yeux des pilotes) De même, le pilote devra être équipé de chaussures le protégeant efficacement (Tongs et chaussures ouvertes, hauts talons, interdits) Le port de la **MINERVE ET DU PROTEGE COTES ainsi que des gants** est **obligatoire pour tous les mineurs** et conseillé aux autres. Il est fortement conseillé aux petits gabarits de porter un protège côtes.

5-16 Chaque pilote recevra un bracelet afin de s'identifier à chaque demande, ce- UNIQUEMENT – après la signature de l'abandon de recours, **remis en personne** au secrétariat. L'abandon de recours DOIT ETRE pré rempli avant l'épreuve et apporté au secrétariat de l'épreuve. Le mineur devra être accompagné de la personne qui a sa charge ou bien de l'abandon de recours signé par le responsable du mineur. Cette signature devra être légalisée en cas d'absence du responsable du mineur lors de la remise du document.

5-17 Toute demande tendant à solliciter une dérogation à l'application du règlement doit être écrite sur un document qui sera intitulé "demande de dérogation". Toute infraction au règlement est sujette à une sanction règlementaire ou décidée par la direction de course ou les personnes faisant fonction à ce moment. Les demandes de dérogation sont téléchargeables sur le site www.onedaykarting.be

5-18 L'accès au paddock intérieur et à la piste sera réservé aux membres de l'organisation (vêtement OneDayKarting), Vips (bracelets ad hoc), aux photographes (chasuble presse et bracelet) aux Teams manager et adjoints (bracelet ad hoc et revêtus de la chasuble), aux pilotes avec casques et bracelet électronique venant de/-ou devant rouler. Les autres personnes n'ont pas accès au paddock intérieur. Les pilotes ayant terminé leur relais de roulage doivent quitter immédiatement le paddock intérieur.

6 - Briefing

6-1 Les Team-Manager sont tenus d'assister au briefing sous peine de pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course du team (sans remboursement) .

6-2 Les Team-Manager doivent acter de leur présence, alternativement les Teams Managers seront appelés pendant le briefing. Il y aura au minimum 2 Briefings, l'un le vendredi avant les essais libres, l'autre le samedi suivant l'horaire du meeting. Dans le cas où une séance d'essais libres optionnelle est organisée, un Briefing obligatoire sera tenu

6-3 Sur injonction du Directeur de Course ou de Sécurité, d'autres briefings peuvent être donnés pendant la durée de la compétition, toujours avec obligation de présence de tous les Teams-Managers (ou Adjoints).

7 - Principe de le Compétition

7-1-1 Le Team qui aura accompli le plus grand nombre de tours est déclaré vainqueur des 24 Heures de Francorchamps Karting 2024.

7-1-2 La direction de course communiquera avec le Team par toutes voies.
Il s'agit des panneaux lumineux, du micro, de l'écran chrono, du poste de drapeautage en fin de pit lane et/ou grâce aux messages du Live Timing (Ecran Chronométrage), voire de radios Team Manager

7-2 Pilotes

7-2-1 En piste un pilote doit être équipé en permanence d'une combinaison, de chaussures ad-hoc et d'un casque avec visière fermable ou des lunettes fermées (genre moto cross). Le port des casques « bol » est interdit. Les gants sont obligatoires pour les mineurs.

7-2-2 Le nom du pilote doit être noté et lisible sur le casque..

7-3 Tirage(s) au sort

7-3-1 Un tirage au sort attribue un kart dès les séances d'essais du samedi.

7-3-2 Un second tirage au sort optionnel peut avoir lieu avant la course pour l'attribution des karts.

7-4 Essais Libres

7-4-1 Première séance d'essais libres de +-55 minutes pour tous les karts le vendredi soir

7-4-2 Deuxième séance d'essais libres de minimum 55 minutes pour tous les karts le samedi.

7-4-3 Chaque pilote doit participer au minimum à l'une de ces 2 séances Essais Libres sous peine de se voir interdire la participation à la course sauf dérogation acceptée par le Directeur de Course.

7-5 Essais Qualificatifs

7-5-1 Système F1 avec Q1, Q2 et Q3. Tous les karts ensemble.

7-5-2 Il est interdit de changer de pilote au cours d'une même session. A chaque session le pilote d'un même Team doit être différent (sauf pour les teams ayant moins de 3 pilotes).

7-5-3 Une première session (Q1) de 30 minutes conserve 20 participants

7-5-4 Une deuxième session (Q2), immédiatement après la précédente mais avec un pilote différent, de 15 minutes conservera les 10 meilleurs Teams.

7-5-5 Une troisième session (Q3), immédiatement après la précédente mais avec un pilote différent des deux sessions précédentes sous forme de Hot Lap (Super Pole).

7-6 Course

7-6-1 La course à une durée maximale de 24 heures à partir de l'heure de démarrage du chrono.

7-6-2 Tout incident technique et/ou fait(s) de course n'entraînent aucune bonification en temps.

7-6-3 Le pilote rapide doit trouver son chemin (changer de ligne) pour dépasser le pilote moins rapide. Le pilote moins rapide GARDE sa ligne, il ne tente pas d'obstruer non plus, ne freine pas inutilement et, s'il défend sa position, ne change pas plus d'une fois de ligne.

7-6-3-1 Aide extérieure. Il est interdit de bénéficier d'une aide extérieure. Le kart du team ayant bénéficié d'une aide extérieure sera pénalisé. (Exemple, poussée par un autre kart en vue de rejoindre la voie des stands, poussée par un autre kart pour augmenter sa vitesse, aide d'un autre kart en vue de sortir d'une bac à gravier.) La seule aide extérieure autorisée est celle donnée par l'organisation. Le Team du kart ayant donné une aide extérieure à un autre Kart sera également pénalisé.

7-6-4 Un incident impliquant une sortie de piste avec immobilisation même courte d'un ou plusieurs karts implique automatiquement que le team manager de chaque kart concerné par l'incident se présente volontairement à la direction de course immédiatement pour s'expliquer. Les mécaniciens demandent une inspection des karts ayant été victimes d'une sortie – même brève, y compris sans immobilisation - dans les bacs à gravier (ou zone à graviers) , il est donc OBLIGATOIRE de rentrer après une sortie au bac à graviers, DANS LE MÊME TOUR.

7-7 Procédure de départ

7-7-3 Le positionnement des karts sur la grille se fait à la poussette.

7-7-4 Le départ du tour de formation se fait au pas et sans zigzaguer avant le premier droit. La fin du tour de formation se fait au pas (dès la sortie de la chicane).

7-7-5 La grille de départ sera en formation de 3 karts en lignes obliques, pole position à droite.

7-7-6 Le départ arrêté sera donné à l'abaissement du drapeau Belge.

8 - Contrôle des poids

8-1 A chaque passage par les stands le poids du kart, pilote au volant avec lest éventuel est vérifié.
Le lest est ce qui est ajouté et qui augmente le poids normal du kart et qui n'appartient pas normalement au kart

8-2 Le poids minimum du pilote harnaché et lesté est de 80 Kg à n'importe quel moment de la course et des Essais Qualificatifs, en tenant compte de la limite de 30 kg de lest.

Les pilotes doivent apporter leur lest personnel. L'organisation ne fournit pas de lest.
Les méthodes de lestage habituelles sont feuilles de plomb sur lesquelles le pilote s'assied, sur-baquets alourdis, mais également disques percés en plomb à poser sur un axe et plateau support prévu à cet effet sur

les karts. Les personnes qui veulent vérifier les systèmes sont invitées à participer au Test Day prévu.

L'organisation peut décider de la méthode de contrôle de poids (Par exemple kart avec pilote à bord)

8-2-1 Procédure standard « Pesée »

Le pilote entre en Pit Lane, la vitesse est limitée à 18 Km/H à partir de la ligne qui sera tracée en fin de piste de décélération. Le pilote se rend à vitesse réduite au chapiteau de pesée, marque un fort ralentissement jusqu'à la ligne qui précède la balance, (sous peine d'une pénalité, au minimum d'un « Drive Through ») stationne son kart sur la balance. Lorsque la pesée a eu lieu et que les préposés le valident (dispositif lumineux vert ou autre), le pilote peut se mouvoir au moteur vers l'endroit suivant.

Si un poids minimum n'est pas atteint, une contre pesée du pilote avec son lest sera organisée pour validation finale de l'infraction constatée. Si le poids du pilote harnaché avec son lest excède 80,00 kg ou que le lest embarqué atteint 30,000 Kg, aucune sanction ne sera appliquée. Une procédure de rappel du pilote peut être choisie à l'endroit du changement de pilote. . Le pilote sortant doit s'y soumettre au risque de prendre une pénalité forfaitaire à l'appréciation du directeur de course. Si le lest du pilote sortant du kart reste sur le Kart pour le relais du pilote suivant (un seul report de pesée d'affiliée de lest possible), le pilote sortant est immédiatement pesé sans ce lest et lors du prochain arrêt du kart en zone de changement de pilote ou de karting, le lest est pesé en présence d'un Team manager du Team., à défaut d'un second membre de l'organisation

8-3 Pendant les deux séances d'essais libres la balance unique est à la disposition des Teams en son endroit d'exploitation afin de calibrer les poids des pilotes.

8-4 Il est donc rappelé aux teams que les karts n'ont pas nécessairement un poids à vide identique.

9 - Temps de roulage

9-1 Le temps de roulage en course de chaque pilote est libre mais devra être de 60 minutes minimum / pilote pour que le pilote soit classé.

10 - 1 Permutations des Karts

10-1-1 Un message distinctif sera publié par l'organisation environ 5 minutes avant le début de la procédure de changement de kart.

10-1-2 Chaque kart est appelé par la Direction de Course, ce, par vague de 3 ou 4 karts.

10-1-3 L'indication de l'ordre de rentrée d'un kart se fait sur un (ou deux) panneau lumineux placé en début de la ligne droite . Ce panneau est placé à gauche de la piste. Un panneau de rappel peut être installé avant l'entrée de la Pit Lane.

10-1-4 Le Team-Manager est responsable de la rentrée **immédiate** (dans le tour d'affichage) de ses pilotes. Une pénalité sera appliquée si le kart ne rentre pas en pit lane dans les 2 minutes du début l'affichage initial du message au panneau lumineux.'(sauf sous FYC ou Safety Car, dans les 2' 30''). Suivant les circonstances, le retardataire peut se voir assigner le kart en attente au 5e temporisateur, lequel peut avoir un temps de temporisation plus long que les autres.

10-1-5 Une temporisation est prévue pour le changement de karts. Les lests, publicités peuvent être changés pendant cette neutralisation par UN ET UNE SEUL Team Manager (en chasuble) et le pilote au volant. Aucun autre membre du team et certainement aucun membre casqué ne peut aider le pilote au changement de Kart. Aucun membre du team ne peut pas approcher du kart en attente avant que le pilote qui doit y

prendre place n’ait déclenché le temporisateur.

10-1-6 Les changements de karts font partie intégrante de la Course.

10-1-7 Le changement des transpondeurs et des Nez de kart sont effectués par le team et avec l’aide éventuelle de l’organisation, sur demande du team et suivant disponibilité du Staff

10-1-8 L’appoint d'essence est fait par l'organisation pour le changement de kart. Le Team doit vérifier le niveau d’essence.

10-1-9 Un temporisateur avec témoin lumineux fait office de chronométrage de la durée de l'arrêt. En arrivant dans la zone de changement de kart, le pilote quitte le kart et se rend au kart de remplacement pour y déclencher le temporisateur. Chaque N° de Kart se rendra à la même une rangée assignée pour toute la durée de l’épreuve.(Sauf cas de force majeure, dans ce cas l’organisation assignera un kart disponible alternatif.) Après l'extinction automatique de cette lumière ou l’injonction d’un officiel de l’épreuve le pilote au volant peut repartir (attention à la vitesse autorisée dans les stands). Pour information, les karts qui viennent de rentrer sont réinstallés de manière aléatoire dans les places libérées après le départ des karts en attente. Il se peut qu’un kart qui vient de rentrer soit échangé par un kart de réserve . Il n’y a donc pas de place pré- assignée pour replacer en attente pour tel ou tel kart qui vient de rentrer.

10-1-11 Procédure de changement de kart ;

Les Twin’s sont appelés par groupes. Le team doit **donc prendre le kart désigné par l’organisation**. (Rangées pré assignées, sauf cas de force majeure)

Avec ou sans changement de pilote, la procédure est identique. Le kart appelé rentre aux stands à une allure contrôlée et se dirige a la place prévue dans l‘ordre d’arrivée (aléatoire donc). Avant ce changement le kart doit s’arrêter sur la balance pour contrôle du poids.

Le pilote rentrant reste dans le kart et en suivant un trajet bien indiqué se rend dans l'espace de changement de pilote. Le changement de pilote doit s'effectuer dans l'emplacement prévu à cet effet. Le pilote montant se dirige vers l'emplacement de changement de karts désigné par les mécaniciens ou un membre de l’organisation. Il quitte son kart et doit se diriger vers le kart de remplacement désigné -. Le kart ne peut se mettre en mouvement qu’une fois la lampe du temporisateur éteinte.

Pendant l'arrêt sous Temporisateur le pilote retire son lest s’il échet, s'il le faut il peut se faire aider par le Team-Manager, **ou** son adjoint (en chasuble et avec bracelet ad hoc - mais sans casque !). Le pilote a tout le temps de placer son lest éventuel sur le nouveau kart qui lui est attribué.

Pour mémoire c'est l'organisation qui se charge de l’appoint d'essence préalable du kart de remplacement et d’une aide éventuelle pour les changements de nasaux (Nez) et transpondeurs. Pas du lest ou autre matériel. **Le Team doit contrôler son niveau d’essence, ainsi que la fermeture du bouchon**.

10-1-12 Procédure simple changement de pilote.

Lors d'un changement de pilote le kart rentre aux stands à une allure contrôlée (18Km/H max) et se dirige vers l'endroit bien défini du changement de pilote, le kart doit s’arrêter pour le contrôle du poids sur la balance. Passé la balance et dans un enclos parfaitement délimité, le pilote descendant doit retirer son lest s'il le faut, il peut se faire aider par le Team-Manager et le pilote montant peut s'installer au volant. Si le pilote montant doit placer du lest il peut se faire aider par le Team-Manager ou le pilote descendant à cet endroit-là.

10-1-13 Le changements de pilotes se font en zones bien délimitées. Ne peuvent se trouver dans cette zone que le Team-Manager / ou adjoint (EN CHASUBLE et avec son bracelet) identifié requis à ce moment-là et maximum deux pilotes (un descendant et un montant) par Team. Les pilotes **doivent** être casqués. Il n’y a de changement de pilote **dans aucune autre zone**.

10-1-14 Le Team-Manager (ou adjoint) est identifié au moyen de la chasuble ad-hoc et de son bracelet. Toute personne n'ayant pas cette chasuble et bracelet ou tout pilote n'ayant pas son bracelet d'identification

et son casque sera refusé à l'entrée de l'espace réservé.

10-1-15 Timing approximatif de la course (départ = 0h00) des changements de karts pendant la course

Changement	**Twin/Loc**
1	2H00
2	5H00
3	8H00
4	12H00
5	15H00
6	18H00
7	21H00

10-1-16 Les changements de Karts se font, sauf cas de force majeure - dans l'ordre prévu dans le timing publié sur le site. Les teams managers doivent s'y préparer et informer leurs pilotes des détails de cette procédure.

10 - 2 Escale technique

10-2-1 Une Escale Technique de remise à niveau est obligatoire.

10-2-2 Cette Escale Technique obligatoire est d'une durée de 4'30" **au minimum**. Ce décompte commence lors de l'entrée dans l'espace mécanique et dès que le pilote au volant du kart ou l'organisation enclenche le dispositif temporisé après que le pilote ait garé le kart à l'emplacement désigné par l'organisation.

10-2-3 Pendant cette Escale Technique obligatoire la présence du Team-Manager ou adjoint en chasuble et avec son bracelet, accompagné par le pilote, est obligatoire.

10-2-4 Au cours de cette Escale Technique obligatoire les opérations requises définies par le loueur, graissages et toutes autres réparations basiques nécessaires sont effectuées.

10-2-5 A la sortie de l'Escale Technique obligatoire le passage à la pompe à essence est interdit.
10-2-6 L'Escale Technique obligatoire fait partie intégrante de la Course.

10-2-7 Le changement de pilote est possible dans la zone adéquate **avant** le passage à l'Escale Technique obligatoire.

10-2-8 La Direction de course appellera les karts suivent l'ordre des numéros. La rentrée doit se faire immédiatement.

10-2-9 Timing estimatif de course (départ = 0h00) des appels à l'Escale Technique Obligatoire :

TWIN N° Kart	**Escale In**	**Escale Out**
01	09H00	09H04:30
02	09H00	09H04:30
03	09H00	09H04:30
04	09H05	09H09:30
Etc	etc	Etc

Voir annexe qui sera publiée le 28 Août 2024

10 - 3 Changement de pilotes

10-3-1 Le nombre de changement de pilote est libre.

10-3-2 Le changement de pilote a lieu en un endroit bien précis décrit au Briefing

10-3-3 Les pilotes doivent suivre les instructions des officiels en toutes circonstances.
10-3-4 Les pilotes seront tracés en sortie de Pit Lane, il y aura lieu, à CHAQUE passage en Pit Lane de respecter la procédure de contrôle en sorte de Pit Lane qui sera éventuellement adaptée dans les Notes de Briefing et/ou au Briefing aux Team Managers. Le pilote devra marquer l'arrêt auprès du poste d'identification électronique de fin de pit lane en présentant le bracelet contre les antennes réceptrices. Une lampe LED s'illuminera pour confirmer la lecture réussie du bracelet. Une pénalité est prévue pour le pilote qui « oubliera » cette manœuvre ou qui ne la réussira pas, si un défaut technique est constaté, la sanction pourra être annulée.

10 - 4 Plein d'essence

10-4-1 Le nombre et la fréquence des pleins d'essence sont libres.

10-4-2 Le plein d'essence a lieu en un endroit bien défini, le refueling est effectué par l'organisation.

10-4-3 A chaque présentation au refueling le plein complet en essence est effectué par défaut. Le team DOIT EXAMINER QUE LE PLEIN EST BIEN FAIT. AUCUNE BONIFICATION D'AUCUNE SORTE NE SERA ACCORDEE SUR BASE D'UNE RECLAMATION A CE SUJET.

10-4-4 Le Team doit surveiller la consommation de son kart.

10-4-5 Le changement de pilote est possible avant le plein d'essence dans l'emplacement réservé à cet effet. Le changement de pilote et toute action autre que le refueling est INTERDITE à l'endroit du refueling !

10-4-6 Le pilote doit rester à proximité immédiate de son kart pendant le plein de carburant. Le pilote doit au minimum ne plus être assis dans le baquet pendant le plein. Seul un (1) Team-Manager peut être présent pour assister, **revêtu de sa chasuble et équipé de GANTS résistants à la chaleur**, lors du passage a la pompe à essence. Le Team est responsable de l'ouverture et de la fermeture du bouchon d'essence. AUCUNE AUTRE opération ne peut être effectuée à l'endroit du ravitaillement par le Team (Par ex: installation baquet, ajustements lests , etc). Le team manager ou adjoint ne pourra effectuer aucune opération et en aucun cas toucher le kart - **pour aucunes raisons** -s'il n'est pas équipé de gants résistants à la chaleur. Une fois l'appoint de carburant effectué, l*e bouchon du réservoir devra être refermé et verrouillé* ***avant*** *que le pilote ne soit assis dans le baquet. On peut pousser le kart hors de la zone de remplissage pour ce faire.*

10-4-6 Il ne faut pas couper les moteurs lors des pleins d'essence. Cependant, si un moteur est coupé lors de (ou avant) l'opération de refueling, il faudra attendre la fin de cette opération pour le remettre en route. La remise en route du moteur devra se faire en dehors de la zone et ne pourra en aucun causer un préjudice aux karts qui attendent pour se rendre au refueling.

11 – Sanctions/Décisions/Réclamations

11-1 Les décisions du Directeur de Course sont souveraines, le directeur de sécurité peut se substituer à lui

pour garantir la sécurité et prendre toute décision pour la garantir.

11-2 Les sanctions peuvent aller d'un simple avertissement jusqu'à la mise hors course

11-1 Prison

11-1-1 Une zone bien délimitée fait office de prison. En cet endroit les pilotes doivent purger leur sanction définie par la Direction de Course.

11-1-2 Les pilotes doivent rester dans le kart pendant toute la durée de la sanction.

11-1-3 Après avoir purgé la peine de prison, si la prison se trouve en un autre endroit, le kart s'arrêtera en zone drapeau noir pour recevoir une explication supplémentaire, même si le pilote a été changé entre temps.

11-2 Tableau des pénalités

Voir annexe N° 2

11-2-1 Les cas non repris dans ce chapitre ou le tableau des pénalités sont laissés à l'appréciation du Directeur de Course.

11-3 Réclamations

11-3-1 Toute communication vers la direction de course est faite par le **Team-manager ou l'adjoint en chasuble muni du bracelet ad hoc** et doit passer par un des "relation concurrents" qui seront présentés lors du briefing. A défaut d'accessibilité de ceux-ci, il est possible exceptionnellement de s'adresser aux directeurs de course adjoints, à défaut au directeur de course.

11-4 Formulation d'une Réclamation

11-4-1 Une réclamation contre un tiers (Pilote, membre de Team) doit être rédigée par écrit**, l'heure exacte de l'incident** et le **lieu précis** doit être indiqué, le N° du kart des intervenants, le nom du pilote qui se plaint indiquée, à défaut de ces informations, la réclamation ne sera **pas** examinée. L'heure de remise de la réclamation sera indiquée par la personne qui recevra le document (des mains du Team manager) et qui indiquera aussi son nom. Un formulaire de réclamation standard est téléchargeable sur le site www.onedaykarting.be , rubrique documents.

11-4-2 Délais pour introduire une réclamation.

On ne peut plus introduire de réclamation après les délais suivants.

Qualifications : 5 minutes après l'affichage (papier ou électronique) des résultats de la Q en question

Course :30 minutes après chaque affichage (papier ou électronique) des résultats intermédiaires ou finaux au secrétariat de l'épreuve

Faits de course (contre un pilote en course)

10 minutes après survenance de l'événement

Autres cas

Dans les 30 minutes de la publication de l'information.

Le Directeur de course statuera en équité après avoir – au besoin - entendu les parties et consulté ses Juges de Faits pour corroborer s'il le juge nécessaire, les faits incriminés. Un fait peut être déclaré placé sous investigation pour travaux de recherches complémentaires

12 - 1 Drapeaux

12-1-1 L'emploi et l'utilisation des drapeaux conventionnels est de mise.
L'emploi et l'utilisation des drapeaux conventionnels est de mise.

Drapeau National	Signal de départ de la course.
Drapeau Rouge	Course suspendue, les pilotes sont sous les ordres du Directeur de Course et doivent, l'un derrière l'autre regagner les stands s'il s'agit des essais libres, ou la ligne de départ s'il s'agit d'une procédure en course ou Qualifs. Les dépassements sont interdits. Le changement de pilote est interdit. Il est interdit de toucher aux karts pendant la procédure drapeau rouge en course. Le briefing précisera les cas non évoqués ici. Toute autre opération est suspendue dans l'état.
Drapeau Vert	Reprise de la course.
Drapeau Jaune agité	Danger ! Demande l'attention. Un accident ou un obstacle empêche, ou réduit, le passage. Ralentir visiblement. Dépassements interdits à VUE du drapeau. Le pilote lève le bras dès qu'il voit l'incident et le rabaisse après le passage de celui-ci. Reprise de l'allure normale et des dépassements **après avoir passé la ligne fictive au pied du premier Drapeau Vert , ou du panneau lumineux vert qui suit le Jaune**. * Si le pilote était déjà occupé à faire une manœuvre de dépassement lors de la présentation il lui suffit de faire signe au commissaire de piste et de se laisser repasser par l'autre pilote pour éviter toutes sanctions.
Drapeau Jaune fixe	Il est présenté à hauteur de la ligne d'arrivée. Est valable pour tout le circuit. Pas de dépassements en un quelconque endroit du circuit. Le pilote lève la main, l'accès aux stands est autorisé. Reprise de l'allure normale et des dépassements **après avoir passé la ligne fictive au pied du premier Drapeau Vert qui suit le Jaune. Une méthode de contrôle possible par la direction de course du respect du Jaune, est la comparaison du temps au tour réalisé par un Kart lors de la présentation d'un drapeau jaune.**
Drapeau Rouge/Jaune	Attention piste glissante ou changement d'adhérence.
Drapeau Noir/Blanc	Pour rappel ce drapeau est un avertissement, préalable à une sanction. Le pilote en piste est simplement AVERTI. Il ne doit pas quitter la piste
Drapeau Noir	Sanction avec passage en prison pour une durée prévue dans le chapitre « Sanctions ». Arrêt dans la zone drapeau noir après avoir purgé la peine de prison éventuelle.
Drapeau Noir/Orange	Défectuosité mécanique. Retour au stand technique dans les 2Tours
Drapeau à Damiers	Signal de l'arrivée de la course ou de fin des essais.

12-1-2 Le pilote en s'inscrivant aux 24 Heures de Francorchamps Karting déclare connaître l'utilisation des divers drapeaux.

12-1-3 Il n'y a pas d'utilisation du drapeau bleu sauf en cas exceptionnels décrits au Briefing

12 - 2 Pace-Kart / Pace Car

12-2-1 L'entrée en piste du Pace-Kart se fait sur décision du Directeur de Course ou de sécurité – Il est annoncé aux postes par les panneaux « SC » et les drapeaux jaunes.

12-2-2 Le Pace-Kart se positionne ***si possible*** devant le kart placé en première position du classement général . En cas de Pace-Car / Pace Kart –le Leader seul lève le bras **et provoque un espace de 20 Mètres**

avec le kart qui le précède pour aider à la réalisation de cette procédure. La procédure pace Kart /Car sera si possible précédée d'une courte procédure full course Yellow afin de faciliter sa mise en piste devant le leader.

12-2-3 Le Pace-Kart dicte l'allure du peloton regroupé.

12-2-4 Les dépassements sont strictement interdits lors de l'intervention du Pace-Kart sauf sur ordre des commissaires.

12-2-5 Le changement de pilote et le plein sont autorisés pendant l'intervention du Pace-Kart

12-2-6 Avant le restart le pilote du Pace-Kart indique, d'une manière claire et visible, au premier pilote derrière lui que c'est lui qui dicte l'allure jusqu'au passage sous régime drapeau vert.

12-2-7 En cas de reprise de la piste sous safety car, la sortie pit lane sera ouverte mais les karts venant de la pit lane pour entrer en piste ne pourront dépasser aucun kart en mouvement sur le côté piste, on ne dépasse donc pas un kart même si on est en voie d'accélération. Ils regagneront donc la piste a la même allure que le train de kart en piste sans en dépasser un seul pendant cette manœuvre. Le pilote qui rentre en piste peut rattraper le kart qui le précède à une allure adaptée à la situation mais doit rouler très lentement à l'approche de l'incident. Les karts en mouvements sur la piste DOIVENT laisser une voie libre à leur gauche pour que les karts entrants à ce moment puissent se placer à côté du kart en mouvement à la sortie de la voie d'accélération.

12-2-8 Un drapeau de couleur verte indique le restart. Ce drapeau vert est montré simultanément à tous les postes de commissaires. On ne peut dépasser qu'à partir du moment où les drapeaux verts sont présentés et immédiatement à vue de ceux-ci. Ceci n'est valable que pour la procédure Safety (car) Kart.

12 - 3 FYC – Full Course Yellow

12-3-1 Le FYC est annoncé au moyen de panneaux lumineux (la nuit) et les commissaires agitent le drapeau et un panneau « FYC » jaune à chaque poste couvert. Aucun dépassement n'est autorisé. La vitesse doit être réduite dès ce moment. Dès le prochain passage à la ligne le temps minimum par tour suivant sera précisé lors du Briefing. Si entretemps les temps éventuellement calculés par secteurs ne sont pas « adaptés », une pénalité sera appliquée. Le Double Jaune ou un quad avec Girophares indique le point de l'incident majeur, tout pilote doit pouvoir s'immobiliser totalement **sur une distance de 2 METRES à l'endroit de l'incident. Tout manque de maîtrise constaté durant les procédures de neutralisations sera sanctionné comme fait de conduite dangereuse.**

13 - Numéros de course

Les N° sont attribués par les organisateurs sur proposition éventuelle des teams
Le Team vainqueur 2023 portera le N° 1

14 - Trophées

14-1 Podium & Trophées pour les trois premiers du classement scratch
14-1-1 Podium & Trophées pour les 3 premiers du classement des différentes classes
14-1-2 Podium pour les Trophées décernés par les partenaires.

14-1-3 Trophée pour la Pole Position (Team)
14-1-4 Trophée pour la plus belle décoration de kart.

14-1-5 Trophée Cedric Schumacher - Fair Play

Aucune récompense d'aucune sorte ne sera cessible sauf autorisation écrite préalable de l'organisateur.

14-2 Au choix, une participation gratuite aux 24H de Teesside 2025 ou un droit d'engagement réduit de 50% pour l'édition 2025 des 24 Heures de Francorchamps Karting pour le Team vainqueur. Cet engagement est promis au Team-Manager et à tous les pilotes en cas de reconduction du Team à une exception d'une personne/pilote près **au maximum**.

15 – Transpondeurs – Chronométrage

15-1 Chaque Team Manager reçoit en prêt et par Kart un transpondeur dont il est responsable. Il veillera à le faire poser ou à le poser dans le nassau à l'endroit prévu à cet effet, dans la position exigée, c'est-à-dire VERTICALEMENT en respectant le sens haut bas – (en aucun cas horizontalement). En cas de mauvais positionnement, le nombre de tours pourrait être temporairement inexact et les temps affichés erratiques, car la prise se fera manuellement et les corrections dûes à la vérification tour par tour et comparaison avec les autres moyens des tours comptabilisés prennent un temps très important. Le bureau de chronométrage tient à disposition des teams jusque 30 Min après le début du temps de réclamation toutes les données pour chaque Team puisse contrôler **en cas de réclamation**.

16 – Divers

16-1-1 Toutes modifications au règlement ou autres avenants et décisions importantes seront affichés au tableau d'affichage situé auprès du secrétariat de l'organisation.

16-2-1 Des notes de Briefing et « Info Team » seront publiées sur le site et devront être lues par tous les pilotes et Team Manager, elles feront partie intégrante et/ou amenderont éventuellement des points de ce règlement.

16-3 Les télécommunications entre les stands et la piste et vice-versa sont autorisées dans les limites prescrites par la loi.

16-4-1 Le Directeur de Course peut interdire la montée sur la piste d'un pilote qu'il juge sous l'influence de la boisson ou autres. Il peut requérir le médecin pour toute expertise à ce sujet.

16-5 Le panneautage se fait en un endroit précisé au briefing par des personnes déclarées dans la composition du team et - suivant l'emplacement - munies d'un bracelet ;

16-6-1 Les emplacements de repos sont attribués **<u>par les organisateurs</u>**. Deux placeurs seront présents à partir du JEUDI 30/8/2024 à 12H00

16-6-2 Pour le 01 Juillet 2024 au plus tard les Team-Manager doivent communiquer aux organisateurs l'emplacement (lieu et superficie) que le Team désire occuper dans le paddock du circuit Karting de Francorchamps. Si ce n'est chose faite les organisateurs se réservent le droit d'une attribution unilatérale. Les organisateurs feront le maximum pour contenter tous les Teams.

16-7 L'utilisation de chaussures du type tongs ou autres sandales légères est interdite dans la Pitlane (emplacements de changements de karts, changements de pilotes, refueling, balance, prison, accès piste et accès piste de décélération et mécanique)

16-7-1 En cas de blessure, le blessé DOIT être examiné par le médecin présent au poste soins installé dans l'enceinte. L'ambulance ne peut être requise que par le médecin, le directeur de Course, ou le directeur de

sécurité ou une personne désignée par ceux – ci.

17 – Abréviations pour affichages

17-1 Voici quelques abréviations d'usage.

Transponder Check 5	Le transpondeur du Kart N° 5 nécessite un contrôle immédiat
CW Kart 1	Contact Warning (Touchette illicite) kart N° 1
Track Limit 2	Avertissement dépassement limites de la piste kart 2
TM 5 Race Director	Le team Manager du Kart 5 doit se rendre à la direction de course
Kart Changes soon	La procédure de changement de Kart va bientôt commencer
Kart Changes 01 02 03 04	Les karts 01 02 03 04 doivent immédiatement rentrer
Safety Car in this Lap	Message indiquant la fin proche de procedure Safety Kart-Car
Technical Flag Kart 6	Probleme technique. Le Kart 6, DOIT RENTRER IMMEDIATEMENT
Black Flag Kart 7	Le Kart 7 doit rentrer immédiatement et se rendre en prison.
Technical Stop 01 02 03	Les karts 1,2 & 3 doivent se rendre en escale technique obligatoire

Annexe 2 Tableau des pénalités

INFRACTION / IRREGULARITE		ESSAIS	COURSE
Excès de vitesse dans la pitlane	1ère	Annulation meilleur temps	Drive-Through
	2ème	Départ fond de grille	Stop/Go 30 secondes
	3ème	Départ Pit Lane	Stop/Go 1 minute
Dépassement sous drapeau jaune / Infraction relative a l'application du drapeau jaune	1ère	Annulation meilleur temps	Drive-Through
	2ème	Départ fond de grille	Stop/Go 30 secondes
	3ème	Départ Pit Lane	Stop/Go 2 minutes
Dépassement sous safety-car	1ère	Annulation meilleur temps	Drive Through
	2ème	Départ fond de grille	Stop/Go 1 minute
	3ème	Départ fond de grille	Exclusion de l'épreuve
Non-respect des limites de la piste Sans avantage	1ère	Annulation du temps	Avertissement
	2ème	Annulation du meilleur temps	Stop/Go 30 secondes
	3ème	Départ fond de grille	Stop/Go 1 minute
	Suivante	Départ de la pitlane	Stop/Go 2 minutes
Non-respect des limites de la piste Avec avantage	1ère	Annulation du temps	Avertissement/Restitution place
	2ème	Annulation du meilleur temps	Stop/Go 30 secondes
	3ème	Départ fond de grille	Stop/Go 2 minutes
	Suivante	Départ de la pitlane	Stop/Go 5 minutes
Dépassement illicite	1ère	Annulation du temps	Avertissement
	2ème	Annulation du meilleur temps	Stop/Go 30 secondes
	3ème	Départ fond de grille	Stop/Go 2 minutes
	Suivante	Départ de la pitlane	Stop/Go 5 minutes
Poussette illicite	1ère	Annulation du temps	Avertissement
	2ème	Annulation du meilleur temps	Stop/Go 30 secondes
	3ème	Départ fond de grille	Stop/Go 2 minutes
	Suivante	Départ de la pitlane	Stop/Go 5 minutes
Non présence au Briefing du Team Manager		50€ + Briefing obligatoire avt montée en piste du kart *	50€ +Briefing obligatoire avt montée en piste du kart *

Kart ayant apporté une aide extérieure ayant apporté un avantage sportif quelconque		- 10 places sur la grille de départ.	1 tour de pénalité
Kart ayant bénéficié, par une aide extérieure, d'un avantage sportif évalué à 1 tour minimum en course ou 1 seconde par tour de course , ou un avantage chronométrique quelconque durant les essais qualificatifs		Départ fond de Grille	3 tours de pénalité
Sens inverse en pitlane sous force propre		Départ pitlane	Stop and go 5 Minutes
Manœuvre dangereuse		Moins 5 places sur la grille	Stop/Go 30 secondes
Non-respect de la procédure de départ			Drive-Through
Non-respect de la procédure drapeau noir		Départ pitlane après Stop 5 minutes	Exclusion du pilote de l'épreuve
Non-respect procédure sortie de pitlane	1ere	Moins 5 places sur la grille	Drive Through
Non-respect procédure sortie de pitlane	suivantes	Moins 5 places sur la grille	Stop/Go 30 secondes
Aide par une personne externe non autorisée		Départ de la pitlane	Décision du D/C pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve
Poids du pilote harnaché non respecté		Départ de la pitlane	Stop/Go 1 minute par kilo entamé
Plus de 3 tours au ralenti		Départ fond de grille	Stop & Go de 10 minutes
Conduite avec équipement non conforme		Noir+orange	Noir+Orange
Conduite sans protection des yeux	1 ere	Avertissement	Avertissement
Conduite sans protection des yeux	suivante	Noir + Orange	Décision Direction Course
Conduite par un pilote non inscrit sur un kart		Exclusion de l'épreuve	Exclusion de l'épreuve
Infraction aux règles de ravitaillement		Départ fond de grille	Stop/Go 30 secondes
Non présentation du Team-Manager dans les 5 minutes après un appel de la Direction de Course		Arrêt du Kart dans l'attente	Arrêt du Kart dans l'attente
Non présentation du pilote dans les 15 minutes après la fin de son relais et après un appel de la Direction de Course		Arrêt du Kart dans l'attente	Arrêt du Kart dans l'attente
Non respect du Temps Pivot sous FYC			Décision d/c pouvant aller jusqu'à 1 tour de pénalité
Changement de pilote en Zone Interdite			Stop & Go 30 secondes
Ravitaillement après escale Technique			Stop and Go 60 Secondes
Rentrée tardive au changement de kart			Stop/Go 1 minutes et/ou rejet éventuel en fin de session et/ ou assignation 5eme kart en attente avec durée de la temporisation éventuellement allongée.
Mise en mouvement du kart avant l'extinction de la lumière du buzzer			Stop/Go 1 minute + temps gagné
Non-respect procédure obtention d'un kart de remplacement		Départ fond de grille	Stop/Go 1 minute + temps gagné

Accumulation d'infractions			Stop/Go 15 minutes
Comportement antisportif lors de l'épreuve		Décision du Directeur de Course pouvant aller jusqu'à l'exclusion du pilote et/ou du N° de Kart de l'épreuve	
Non-respect de l'article pneumatique		Départ de la pitlane	5 tours de pénalités
Transpondeur non-rentré dans les temps			400 EUR
N° Arr non Rentré en fin d'épreuve			20 Eur
Chasuble non-rentré(e)			10 Eur / piece

*Les pénalités sportives financières seront reversées intégralement à une œuvre de charité.